Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Commission de toponymie

Rapport annuel 1989-1990

Québec

91-05519/

Le contenu de cette publication a été rédigé
par la Commission de toponymie

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14429-9
ISSN : 0714-2145

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Claude Ryan

Québec, janvier 1990

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
20, avenue Chauveau
Secteur B, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 4J3

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Rémi Mayrand

Québec, janvier 1990

Les membres de la Commission

Rémi Mayrand, avocat
Président

Georges Bacon, géographe[1]
Commissaire

Normand Cazelais, géographe[2]
Commissaire

Philo Desterres, administratrice[3]
Commissaire

Jules Dufour, géographe[1]
Commissaire

Paul Lacoste, avocat et administrateur
Commissaire

Anne MacLaren, historienne[1]
Commissaire

Monette Malewski, administratrice en éducation[1]
Commissaire

Christian Morissonneau, géographe et historien[3]
Commissaire

Marie Picard, géographe[3]
Commissaire

Cécyle Trépanier, géographe[1]
Commissaire

Le secrétaire de la Commission
Jean-Claude Fortin

---

1 : À compter du 2 mai 1990
2 : Jusqu'au 3 novembre 1989
3 : Jusqu'au 1er mai 1990

Table des matières

Introduction 11

1. Les dominantes de la dernière année 13

2. L'organisation de la Commission et les ressources 15

2.1 L'organigramme 15

2.2 Les ressources humaines 15

2.2.1 Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1990 15

2.3 Les ressources financières 16

2.3.1 L'état du budget pour l'année 1989-1990 16

2.4 Les instruments de gestion 16

2.4.1 Les archives et la documentation 16

2.4.2 Le fichier des toponymes – TOPOS 16

2.4.3 Le système de gestion documentaire – GESDOC 17

3. La recherche 19

3.1 Le Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec 19

3.2 La terminologie géographique 19

3.3 La réserve faunique de Sept-Îles–Port-Cartier : dénomination systématique d'accidents géographiques importants de ce territoire 19

3.4 Le Guide toponymique du Québec 19

3.5 Les exonymes d'Amérique 20

3.6 Les noms d'édifices, ouvrages d'art et autres constructions 20

3.7 Les gentilés (noms des habitants) 20

3.8 La codification sémantique 20

3.9 Le genre des noms de cours d'eau 21

4. Les décisions 23

4.1 L'officialisation des toponymes et des odonymes 23

4.2 Les noms de voies de communication (odonymes) 24

4.3 Les politiques et les normes 24

4.4 Les avis 24

4.4.1 Les avis contrôles 24

4.4.2 Les avis conseils 24

5. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise 25

5.1 L'Administration centrale 25

5.1.1 Les autorités toponymiques 25

5.1.2 La diffusion des décisions de la Commission 25

5.1.3 La vérification toponymique 25

5.2 Le dossier de la normalisation 26

5.2.1 Les dénominations d'entités administratives 26

5.2.1.1 Les commissions scolaires et les territoires de commissions scolaires 26

5.2.1.2 Les espaces protégés 26

5.2.1.3 Les postes de transformation 26

5.3 Le dossier municipal 26

5.3.1 Les circonscriptions électorales municipales 26

5.3.2 Les noms de municipalités 26

5.3.3 Les noms de voies de communication 26

5.3.4 Les ponts et les ponts couverts 27

5.4 La réalisation du programme d'enquêtes toponymiques 27

5.4.1 Les noms des cavernes et des grottes 28

5.4.2 La toponymie du littoral du Nord-du-Québec 28

6. Les relations avec les autres clientèles 29

6.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoiries 29

6.2 Le milieu autochtone 29

6.3 Les relations avec les citoyens et les consultations toponymiques 29

7. Les relations fédérales et interprovinciales 31

7.1 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) 31

7.1.1 La structure et le fonctionnement du Comité permanent 31

7.1.2 La réunion annuelle du Comité permanent 31

7.2 Le programme d'échange interprovincial d'emplois d'étudiants 31

8. Le rayonnement de la Commission de toponymie 33

8.1 Les Nations Unies et la normalisation des noms géographiques **33**

8.1.1 Quatorzième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques **33**

8.1.2 Actes du stage de formation en gestion toponymique de Québec (1988) : préparation d'une version anglaise **33**

8.1.3 Bulletin d'information des Nations Unies sur les noms géographiques **33**

8.1.4 Stagiaire marocain **33**

8.2 Les missions de la Commission de toponymie en 1989-1990 sur le plan national et international **34**

8.3 Les désignations commémoratives **34**

9. Les communications 39

9.1 L'information et les relations publiques **39**

9.2 Les publications **39**

Annexe I

Inventaires toponymiques réalisés en 1989-1990 **41**

Annexe II

Liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été traitée en 1989-1990 **42**

Annexe III

Liste des municipalités de la MRC de Matane **43**

Introduction

Ce onzième rapport de la Commission de toponymie rend compte de ses activités pour l'exercice financier 1989-1990.

On trouvera, dans la première section, un bref bilan des activités de la Commission; dans la seconde, des renseignements généraux sur son organisation et ses ressources; dans la troisième, un résumé des principaux sujets que l'on peut associer à la recherche et, dans la quatrième, un compte rendu sommaire de ses décisions.

Les sections 5, 6 et 7 portent sur les relations avec l'Administration publique et parapublique, avec le secteur privé et avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le rayonnement de la Commission de toponymie sur le plan national et international est décrit à la huitième section, alors que la neuvième section du rapport rend compte des activités de communication.

Enfin, le rapport est accompagné de trois annexes : les inventaires toponymiques réalisés en 1989-1990, la liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été terminée en 1989-1990 et, enfin, la liste des municipalités de la MRC de Matane qui font l'objet du premier répertoire odonymique.

Il est important de prendre note qu'à partir du 12 novembre 1990 l'adresse de la Commission de toponymie sera :

Commission de toponymie
1245, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1S 4P2

1. Les dominantes de la dernière année

Au cours de l'année financière 1989-1990, la Commission de toponymie a poursuivi activement son programme régulier d'inventaire, de traitement, d'officialisation et de diffusion en maintenant un rythme accéléré de production, comme en font foi les tableaux statistiques que l'on trouvera dans ce rapport. Grâce à ces efforts, le nombre de noms de lieux officialisés sur le territoire du Québec a atteint le cap de quelque 146 000, dont 9 732 au cours du dernier exercice.

L'attention prioritaire a été maintenue en vue de la réalisation du projet de **Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec,** dont près de 70 % des rubriques ont été rédigées, tandis que les étapes préparatoires à l'édition, notamment la saisie et la révision des textes de même que la recherche des illustrations ont également été amorcées.

En application de sa politique de désignation toponymique à des fins commémoratives, la Commission a continué à rappeler la mémoire de personnes, d'oeuvres et d'événements qui ont marqué l'histoire du Québec, la petite comme la grande, au plan local, régional ou national.

Un guide de dénomination des édifices, ouvrages d'art et autres constructions a été élaboré et fera l'objet d'une large diffusion au cours de la prochaine année.

La Commission a accordé une grande importance aux négociations et ententes avec les municipalités en matière d'odonymie, ce qui lui permettra d'avoir bientôt complété la première analyse du dossier de la plupart des quelque 1 500 municipalités du Québec.

Elle a aussi mis l'accent sur l'enrichissement culturel de la toponymie québécoise en procédant notamment à une expérience-pilote de création systématique de noms de lieux dans la réserve faunique de Sept-Îles—Port-Cartier.

Enfin, une nouvelle version du **Guide toponymique du Québec,** revue et sensiblement enrichie a été mise au point et sera publiée sous peu.

2. L'organisation de la Commission et les ressources

L'organisation de la Commission n'a fait l'objet d'aucune modification importante au cours de l'année financière 1989-1990.

2.1 L'organigramme

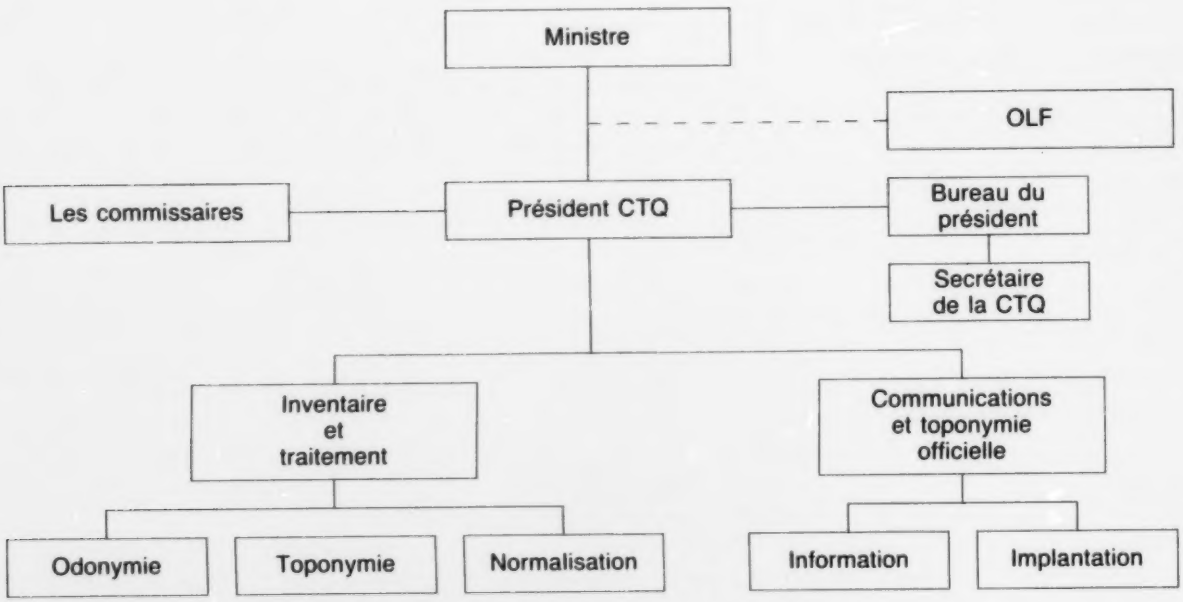

2.2 Les ressources humaines

La Commission dispose d'un personnel permanent de 28 personnes réparti dans les unités administratives suivantes : Bureau du président (8), Direction de l'inventaire et du traitement (12), Direction des communications et de la toponymie officielle (8). Dans le cadre du programme d'égalité en emploi pour les femmes, une employée a été libérée, avec traitement, pour une période de huit mois afin de poursuivre des études universitaires. En regard du programme de stage en milieu de travail, six personnes ont été accueillies dans les services de la Commission et ont pu bénéficier d'expériences pratiques de travail. De plus, deux étudiantes anglophones, l'une provenant de l'Université de Regina, en Saskatchewan, et l'autre de l'Université de l'Alberta, via le programme d'échange interprovincial d'étudiants anglophones, ont été intégrées dans les services de la Commission pour une période de douze semaines chacune.

2.2.1 Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1990

	Cadres supérieurs	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	Total
Bureau du président	2	2	1	3	8
Direction des communications et de la toponymie officielle	1	2	1	4	8
Direction de l'inventaire et du traitement	1	5	3	3	12
Total	**4**	**9**	**5**	**10**	**28**

2.3 Les ressources financières

Le budget de la dernière année financière était au départ de 1 539 300,00 $ mais a été augmenté par la suite à 1 546 054,00 $. Le tableau qui suit donne le sommaire des engagements et des paiements.

2.3.1 L'état du budget pour l'année 1989-1990

Catégories	Budget ($)			Fonds engagés(s)		Solde à engager ($)
	Original	Modifié	Engagement	Demandes paiements	Solde à l'engagement	
FONCTIONNEMENT						
Traitements	1 103 000,00	1 104 600,00	1 100 414,98	1 100 414,98	0,00	4 185,02
Autres rénumérations	58 400,00	58 400,00	57 736,18	57 705,60	30,58	663,82
Communications	49 700,00	62 524,00	62 476,25	62 415,75	60,50	47,75
Services	112 200,00	119 207,00	119 205,00	118 692,23	512,77	2,00
Entretien	3 000,00	2 150,00	2 150,00	2 148,78	1,22	0,00
Loyers	121 100,00	114 385,00	114 383,40	114 378,08	5,32	1,60
Fournitures	23 000,00	39 728,00	39 724,02	39 494,81	229,21	3,98
Équipement	1 000,00	8 160,00	8 160,00	8 148,18	11,82	0,00
Autres dépenses	50 900,00	700,00	601,84	601,80	0,04	98,16
Gel		19 200,00	19 200,00	0,00	19 200,00	0,00
1- Sous-total	**1 522 300,00**	**1 529 054,00**	**1 524 051,67**	**1 504 000,21**	**20 051,46**	**5 002,33**
CAPITAL						
08 Équipement	16 000,00	15 526,82	15 526,82	15 526,82	0,00	0,00
Gel		473,18	473,18	0,00	473,18	0,00
2- Sous-total	**16 000,00**	**16 000,00**	**16 000,00**	**15 526,82**	**473,18**	**0,00**
AVANCE						
13 Avance	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
3- Sous-total	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
Total	**1 539 300,00**	**1 546 054,00***	**1 541 051,67**	**1 520 527,03**	**20 524,64****	**5 002,33**

* La différence entre le budget initial et le budget modifié est de 6 754 $. Ce montant est constitué de crédits transférés au MAS (−4 546 $ ristourne de la SIQ) et de l'ajustement aux traitements (11 300 $).

** Dans ce montant est inclus le montant du gel demandé par le Conseil du trésor (19 700 $)

2.4 Les instruments de gestion

Pour assurer la réponse la plus efficace aux besoins d'information de ses services internes, des commissaires et de ses diverses clientèles, la Commission dispose d'instruments de gestion qui intègrent déjà largement les avantages de la bureautique, et dont il est fait état dans les chapitres qui suivent.

2.4.1 Les archives et la documentation

La bibliothèque de la Commission de toponymie possède environ 7 800 documents, la plupart spécialisés en toponymie. Au cours de l'année, elle s'est enrichie d'environ 300 nouveaux titres. C'est la seule bibliothèque québécoise regroupant un fonds aussi important dans ce domaine; elle possède notamment une collection imposante de répertoires géographiques, de documents traitant de tous les aspects de la toponymie, de monographies paroissiales, de périodiques et d'atlas.

2.4.2 Le fichier des toponymes (TOPOS)

La banque informatisée de données toponymiques (TOPOS) regroupe toutes les informations relatives à un toponyme : nom, statut, type d'entité, date de

décision, localisation, etc. Un champ note recèle par ailleurs divers renseignements historiques et autres sur chaque toponyme inscrit.

Le système TOPOS est exploité par le Service de la gestion des systèmes informatiques (S.G.S.I.) de l'Office de la langue française sur un ordinateur HP-3000, série 68. Il est conçu selon un mode interactif permettant d'ajouter tout nouveau toponyme inventorié, d'interroger, de modifier ou d'annuler les toponymes existants. Outre ces possibilités, TOPOS assure la production de statistiques et de listes sélectives, et génère les données nécessaires à la publication annuelle des décisions de la Commission à la **Gazette officielle du Québec.** Enfin, il permet la production d'extractions particulières sur support magnétique et l'accès direct par télétraitement. À cet égard, dix-sept rubans magnétiques ont été reproduits et la Direction de l'environnement d'Hydro-Québec peut interroger quotidiennement TOPOS.

Au cours de la dernière année, la banque de données s'est enrichie de 25 594 nouvelles entrées portant ainsi le nombre total d'enregistrements à 240 807. De ce nombre 71,13 % sont des toponymes et 28,87 % sont des odonymes. D'autre part, le nombre total des noms de lieux officiels a été porté à 146 546, soit 60,86 % du nombre total d'enregistrements.

Par le biais de TOPOS, la Commission exploite le **Fichier des toponymes populaires.** Ce fichier est constitué de noms de lieux, habités pour la majorité, dont une bonne partie ne sont pas officiels mais sont néanmoins couramment utilisés dans les adresses postales. Il s'agit par exemple de noms d'hôpitaux, de maisons d'enseignement, de centres de villégiature, d'édifices et autres. Cette liste de toponymes sert à mettre l'utilisateur sur la piste des municipalités où se trouvent les lieux recherchés. Pour cette raison, elle est toujours liée au **Fichier du code géographique du Québec.**

Le **Fichier des toponymes populaires** compte plus de 13 100 entrées et a permis, au cours de la présente année, de générer 96 listes sélectives dans les formes les plus courantes, dont l'ordre alphabétique des toponymes ou l'ordre numérique du code géographique.

Nombres et pourcentages d'enregistrements au fichier TOPOS

	Nombre de toponymes	% de toponymes	Nombre d'odonymes	% d'odonymes	Nombre total	% total
Noms officiels	102 437	69,90	44 109	30,10	146 546	60,86
Noms ayant d'autres statuts	68 860	73,05	25 401	26,95	94 261	39,14
	171 297	**71,13**	**69 510**	**28,87**	**240 807**	**100,00**

2.4.3 Le système de gestion documentaire (GESDOC)

Ce système assure la conservation et la mise à jour des fichiers contenant les données descriptives des documents utilisés par les différents services de la Commission.

Plus de 1 500 transactions ont été effectuées pendant l'exercice et 150 listes diverses ont été produites : il s'agit aussi bien de listes générales par titre et code de classement que de listes dans des domaines particuliers (odonymie, information, etc.).

3. La recherche

3.1 Le Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec

La réalisation de cet important projet de la Commission, entrepris en 1987, a progressé normalement au cours de l'exercice. Ainsi, 1 573 nouvelles rubriques ont été rédigées pour un total cumulatif de 4 600, soit plus de 70 % du corpus établi, après révision, à quelque 6 000 rubriques. La constitution de la base informatisée de données a déjà été entreprise et la phase édition de l'ouvrage enclenchée. Si le rythme actuel se maintient, celui-ci devrait être disponible à la fin de l'année 1992.

Les sources inédites de la Commission que contiendra ce Dictionnaire et leur informatisation en feront un instrument de référence toponymique, facile d'accès, unique sur le Québec, qu'il s'agisse d'information de nature géographique, historique, linguistique, folklorique ou autre, telles que la localisation, l'origine et la signification des toponymes et leurs variantes pour chacune des rubriques.

Destiné d'abord à un public québécois, ce Dictionnaire devrait combler un vide qui se faisait sentir depuis longtemps et répondre ainsi au besoin d'identification et de sens d'appartenance des citoyens et des institutions québécoises à leur territoire géographique. Compte tenu de sa grande richesse d'information, cette publication devrait aussi contribuer au rayonnement du Québec en faisant mieux connaître sa réalité toponymique à l'étranger.

3.2 La terminologie géographique

La Commission de toponymie s'est vu confier comme responsabilité, en matière de terminologie géographique, le soin d'« établir et normaliser la terminologie géographique en collaboration avec l'Office [de la langue française] » (**Charte de la langue française,** article 125, paragraphe c).

À ce jour, 113 termes et expressions géographiques ont fait l'objet d'un avis de normalisation, alors que 127 autres unités terminologiques ont reçu le statut de termes recommandés. Tous ces termes et expressions ainsi que les définitions qui ont été fixées ont paru à la **Gazette officielle du Québec.**

Au cours de 1989-1990, on a procédé à l'examen terminologique de 39 nouveaux termes et expressions géographiques usités en toponymie. Pour 22 unités lexicales, des dossiers terminologiques circonstanciés ont été préparés et soumis à la Commission de toponymie, alors que pour dix-sept autres termes ou syntagmes des définitions de nature administrative ont été fixées pour satisfaire aux besoins internes de l'organisme. Les résultats de ces travaux ont été consignés en partie dans le **Supplément refondu 1989** du **Répertoire toponymique du Québec 1987** et paraîtront dans une version mise à jour de **Terminologie géographique de la toponymie québécoise** (juillet 1988) et du **Guide toponymique du Québec** (1987).

Le dossier terminologique a en outre fait l'objet de pas moins de 44 consultations émanant d'organismes de l'Administration, d'institutions publiques ou de citoyens.

3.3 La réserve faunique de Sept-Îles—Port-Cartier : dénomination systématique d'accidents géographiques importants de ce territoire

À la demande des autorités de la réserve faunique, la Commission de toponymie a baptisé 1 687 lieux majeurs de ce territoire. Une dénomination plus détaillée des lieux de la réserve faunique permettra aux amateurs de pêche, de canotage, de randonnée pédestre et aux observateurs de la faune et de la flore de se déplacer et de se situer avec plus de précision et de sûreté. La Commission a saisi l'occasion de cette demande pour réaliser une expérience-pilote de baptêmes de lieux. Elle a recouru pour ce faire à des procédés de création de noms qui favorisent la production d'une nomenclature géographique de qualité, qui soit à la fois intégrée à son milieu d'implantation, et dotée d'un pouvoir d'évocation supérieur. La Commission a notamment puisé dans des banques de noms et de surnoms de personnes et de familles et dans des oeuvres littéraires. Ont ainsi été mis à contribution des ouvrages de six auteurs du Québec, qui ont un lien avec la géographie de la Côte-Nord, et d'où on a tiré des expressions pour former des noms de lieux.

3.4 Le Guide toponymique du Québec

Le **Guide toponymique du Québec** constitue le manuel de base de la normalisation des noms géographiques du Québec. L'ouvrage présente les politiques, les principes, les normes et les directives de la Commission de toponymie à propos du choix, du traitement, de l'officialisation, de la diffusion et de la conservation des noms de lieux. La prochaine édition, la quatrième dans l'histoire de l'organisme toponymique, met à jour la version de 1987, notamment par la modification de la règle du trait d'union appliquée aux noms d'ouvrages d'art — qui s'écrivent dorénavant avec le trait d'union — et par la modification de l'abréviation de **municipalité régionale de comté** et

de **territoire non organisé (MRC** et **TNO** à la place de **M.R.C.** et de **T.N.O.)**. La prochaine édition contiendra aussi de la matière inédite. On y détaillera les règles de formation d'un gentilé ou nom collectif des habitants d'un lieu. On y présentera aussi, pour la première fois, une synthèse sur les quelque vingt principaux découpages administratifs du Québec, en mettant l'accent sur leurs noms et sur la marche à suivre pour les dénommer. L'ouvrage sera édité au cours de l'année 1990-1991.

3.5 Les exonymes d'Amérique

Conformément au programme de travail établi lors de la Quatorzième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques tenue à Genève du 17 au 26 mai 1989, la Commission de toponymie a dressé une liste d'exonymes français d'Amérique. Cette liste comprend les noms français de villes, d'États, de régions et d'autres entités géographiques naturelles pour lesquels il existe une forme différente dans la langue locale du pays concerné. Cette opération est menée dans la perspective de la réduction des exonymes encouragée par les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. La liste ainsi dressée viendra s'ajouter à celle des exonymes français du globe, actuellement examinée par la division romano-hellénique du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, dont la Commission de toponymie du Québec est membre.

3.6 Les noms d'édifices, ouvrages d'art et autres constructions

La dénomination des édifices, ouvrages d'art et autres types de constructions retient depuis quelque temps l'attention particulière des autorités publiques et, de plus en plus, du secteur parapublic et même privé. Jusqu'ici, la Commission était peu intervenue dans ce domaine, sauf pour ce qui concerne les ponts et les barrages et quelques édifices publics. Elle entend cependant s'y engager de façon plus active et progressive à l'avenir.

Reconnaissant l'importance de la tradition de la dénomination de tels ouvrages, la Commission a estimé, en effet, le moment venu d'élaborer sa politique officielle dans ce secteur*, d'établir les normes et procédures à suivre et de mettre au point un plan d'action avec niveaux de priorité.

Ainsi, à court terme, la Commission accordera la priorité aux édifices gouvernementaux du Québec déjà dénommés et aux demandes ponctuelles de toutes provenances. À moyen terme, elle traitera les noms des édifices et des bâtiments classés ou reconnus en vertu de la **Loi sur les biens culturels,** de même que les noms d'édifices et de bâtiments publics non gouvernementaux comme les centres administratifs municipaux, les centres hospitaliers et les écoles de tous les niveaux scolaires. À long terme, elle accordera son attention à l'officialisation des noms d'édifices et de bâtiments fédéraux du Québec et encouragera aussi l'attribution d'un nom aux édifices gouvernementaux du Québec qui seront encore innommés. Pour soutenir son action, qu'elle entend d'ailleurs mener de concert avec l'Office de la langue française quant à l'aspect terminologique, la Commission publiera bientôt un dépliant exposant sa politique en la matière et en fera une diffusion privilégiée auprès des municipalités.

Ce dépliant informera le lecteur des principaux motifs que l'on peut invoquer pour baptiser de tels ouvrages, des normes applicables à la dénomination, des compétences en cause, de l'habilité requise des nommants et des étapes à suivre pour obtenir l'officialisation d'un nom. Quelques suggestions utiles à toute démarche dénominative y sont également énumérées.

3.7 Les gentilés (noms des habitants)

Le domaine de la dénomination collective des Québécois en regard du lieu où ils résident entre dans les préoccupations de la Commission de toponymie à qui le législateur a accordé le pouvoir de « donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie » (**Charte de la langue française,** article 126, paragraphe c). Dans cette optique, elle recueille et assure la diffusion de toute information relative à la dénomination de diverses collectivités du Québec.

En 1989-1990, 37 nouvelles appellations collectives ont été recueillies et se sont ajoutées aux 1 474 formes existantes pour porter à 1 511 le nombre de gentilés inventoriés au 31 mars 1990. De ce nombre, plus de 1 150 ont trait à des municipalités du Québec.

De plus, 149 consultations tant orales qu'écrites concernant ce dossier ont été placées auprès de la Commission par des municipalités, des organismes de l'Administration, des étudiants, des rédacteurs, des citoyens, etc.

3.8 La codification sémantique

Dans le cadre du développement de la banque informatisée de données toponymiques (TOPOS), une recherche a été effectuée pour mettre au point un

---

* Il convient de souligner qu'en 1981, le Conseil des ministres avait approuvé une politique de dénomination des édifices gouvernementaux dont la responsabilité de la mise en œuvre avait été confiée au ministère des Affaires culturelles, la Commission de toponymie faisant alors partie du Comité interministériel formé à cette fin. Au terme de son mandat, en 1984, le Comité avait décidé qu'il revenait à la Commission de toponymie, d'être saisie des questions relatives à de telles dénominations.

système opérationnel de codification sémantique des toponymes qui y figurent. Par **codification sémantique,** il faut comprendre l'attribution arbitaire d'un élément de convention — ici une combinaison de chiffres — à un ensemble de notions ou de termes hiérarchisés qui permette le regroupement d'unités toponymiques sur le plan sémasiologique (du mot au concept). Ainsi, cinq catégories générales, subdivisées en huit sous-catégories, elles-mêmes réparties en 43 unités de classement plus détaillées, ont pu être arrêtées. Ce cadre classificatoire assez peu complexe, mais suffisamment raffiné, permettra d'établir un profil sémantique de la banque TOPOS qui puisse servir de support à différents types de recherches ultérieures, axées sur le sens et la nature des toponymes du Québec.

3.9 Le genre des noms de cours d'eau

En 1987, la Commission a publié un ouvrage de recherche intitulé **Le genre des noms de cours d'eau au Québec, État de la question,** qui faisait le point sur la présence ou l'absence du générique **rivière** principalement dans les noms de cours d'eau québécois de même que sur le genre de l'article à privilégier en ce cas : le ou la Saint-François, par exemple. Dans l'optique d'une deuxième édition, l'ensemble des informations fournies ont été soigneusement revues, la liste des noms de cours d'eau au genre déterminé en l'absence de générique a été mise à jour à la lumière de l'évolution du corpus des noms de lieux officiels du Québec. Enfin, la bibliographie a été enrichie de quelques références nouvelles. L'ouvrage ainsi actualisé a paru en octobre 1989.

4. Les décisions

4.1 L'officialisation des toponymes et des odonymes

Au cours de l'année 1989-1990, les membres de la Commission ont tenu cinq réunions régulières. Sur les quelque 9 757 toponymes et odonymes soumis à l'assemblée des commissaires pour décision, 9 732 ont été déclarés officiels.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des décisions de la Commission, selon leur nature.

Répartition des décisions selon leur nature	1988-1989	1989-1990
Nouveaux noms	6 151	9 732
Changements de noms	375	393
Désofficialisations	29	18

Les tableaux qui suivent donnent la répartition des noms officialisés au cours des deux derniers exercices, selon divers paramètres qui permettent de mieux comprendre la nature des interventions de la Commission.

Répartition des toponymes officiels

Répartition selon les requérants	1988-1989	1989-1990
Ministères et organismes du gouvernement	1 730	2 755
Municipalités	3 944	6 028
Associations et individus	477	949
Total	**6 151**	**9 732**

Répartition par regroupement de types d'entités	1988-1989	1989-1990
Entités topographiques	362	644
Entités hydrographiques	1 521	2 691
Milieu biotique	—	2
Lieux habités	51	53
Espaces administratifs	127	232
Autres espaces désignés	104	139
Bâtiments	—	9
Autres entités artificielles	210	273
Voies de communication	3 776	5 689
Total	**6 151**	**9 732**

Les ministères et organismes du gouvernement et surtout les municipalités demeurent les principaux requérants à l'origine des demandes d'officialisation.

Les demandes venant des municipalités concernent tout particulièrement les noms de voies de communication. Pour ce type d'entité, la Commission partage sa compétence avec les corporations municipales. En 1989-1990, 58 % de tous les noms officialisés se retrouvent dans cette catégorie, comparativement à 28 % dans la catégorie des entités hydrographiques, la deuxième en importance, et à 7 % dans la catégorie des entités topographiques, en troisième place.

Bien que les activités reliées à la désignation des lieux soient diversifiées dans l'ensemble, l'officialisation des noms d'entités hydrographiques et des voies de communication représente encore un pourcentage élevé des décisions prises par la Commission. Il est à prévoir qu'il en sera de même durant quelques années encore.

Précisons que le programme d'enquêtes toponymiques sur le terrain, un des moyens privilégiés par l'organisme pour enrichir la banque de toponymes, a permis l'officialisation de 590 toponymes.

En tenant compte des nouveaux toponymes officialisés en 1989-1990, les statistiques présentées dans le tableau suivant révèlent, au 31 mars 1990, des données intéressantes au chapitre de l'appartenance linguistique de l'ensemble des toponymes et odonymes officiels inscrits dans la banque de données (TOPOS) de la Commission. On notera, par exemple, que 72,4 % des toponymes sont d'appartenance linguistique française, tandis que 11,8 % sont de langue anglaise et 9,9 % réfèrent aux langues autochtones.

Nombres et pourcentages de toponymes et d'odonymes officiels selon l'appartenance linguistique au 31 mars 1990

Appartenance linguistique	Toponymes Nombre	%	Odonymes Nombre	%	Total Nombre
Français	74 192	72,4	39 148	88,7	**113 340**
Anglais	12 056	11,8	3 726	8,4	**15 782**
Amérindien	7 666	7,5	204	0,5	**7 870**
Inuit	2 475	2,4			**2 475**
Autres*	3 280	3,2	781	1,8	**4 061**
Inconnu	2 768	2,7	250	0,6	**3 018**
Total	**102 437**	**100,0**	**44 109**	**100,0**	**146 546**

* Comprend les toponymes de langue autre que française, anglaise, amérindienne et inuit, ainsi que les toponymes hybrides, c'est-à-dire comportant des éléments spécifiques empruntés à deux langues différentes et les toponymes indifférenciés pouvant appartenir à deux langues à la fois.

4.2 Les noms de voies de communication (odonymes)

La procédure d'officialisation des noms de voies de communication comprend deux étapes, du fait que la Commission partage sa compétence avec les municipalités.

Dans un premier temps, à la suite de l'analyse de la liste d'odonymes fournie par une municipalité selon les critères de choix et les règles d'écriture que la Commission a adoptés, celle-ci émet des avis favorables ou des propositions de noms lorsque ceux qui sont soumis sont jugés non conformes. Un rapport contenant ces avis et ces propositions est expédié à la municipalité avec les commentaires appropriés. Il en résulte, la plupart du temps, une étape de négociation et de consultation entre les deux parties; par la suite, la municipalité adopte la liste d'odonymes qui sera soumise à la Commission. Dans un deuxième temps, la Commission procède à l'officialisation des odonymes qui répondent à ses normes et à ses critères, après les avoir analysés.

Dans ce contexte, en 1989-1990, la Commission a émis des avis relativement à 1 366 odonymes et en a officialisé 5 689.

4.3 Les politiques et les normes

L'étude et le traitement des noms de lieux ne peuvent se faire de façon arbitraire et désordonnée. Des politiques, des normes, des procédures et des règles d'écriture sont nécessaires pour assurer une rationalisation adéquate du processus. Les commissaires sont appelés régulièrement à se prononcer sur de tels énoncés. Il arrive également que les politiques et les règles soient remises en question pour s'adapter aux différents contextes dans lesquels la toponymie évolue aux niveaux régional, national et international. Rappelons qu'à cet égard la Commission tient largement compte des recommandations des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Ainsi, cette année, la Commission a notamment adopté une politique relative à l'officialisation des noms d'édifices et de bâtiments, révisé certaines règles d'écriture, normalisé la définition de certains types d'entités et établi un programme pour l'application de sa politique de désignation toponymique à des fins commémoratives.

4.4 Les avis

4.4.1 Les avis contrôles

Conformément au protocole d'entente établi avec le ministère de l'Éducation, le Bureau d'approbation du matériel didactique de ce ministère soumet à la Commission, pour approbation de leur contenu toponymique, les ouvrages d'enseignement et de recherche qui doivent être approuvés par le ministre de l'Éducation. Le contenu toponymique des quatre ouvrages soumis a été approuvé par la Commission.

4.4.2 Les avis conseils

La Commission émet également des avis conseils au gouvernement et à d'autres organismes sur tout sujet de nature toponymique, et cela, afin de guider les organismes de l'Administration qui, dans certains cas, peuvent avoir une juridiction dans la dénomination de lieux. Le nombre d'avis transmis à divers requérants est de 33 et la répartition des sujets traités s'établit comme suit :

Avis toponymiques émis en 1989-1990

Sujets soumis pour avis	
Bureau de poste	1
Commissions scolaires	2
Édifices	3
Municipalités	18
Municipalités régionales de comté	2
Réserves écologiques	2
Autres	5
Total	**33**

5. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise

La mission première de la Commission est de coordonner les différentes étapes du processus toponymique (inventaire, traitement, choix, officialisation, diffusion et contrôle) auxquelles participent divers intervenants, en amont comme en aval de l'officialisation. Il est donc essentiel de développer avec ceux-ci des relations efficaces et harmonieuses. Il sera question, dans ce chapitre, des relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise et, dans les chapitres suivants, des relations qu'entretient la Commission avec le secteur privé et avec le gouvernement fédéral canadien.

5.1 L'Administration centrale

5.1.1 Les autorités toponymiques

La compétence générale de la Commission de toponymie sur les noms de lieux s'exerce différemment selon qu'il s'agit d'entités géographiques naturelles ou d'entités géographiques administratives, du moins quant à certaines étapes du processus entourant la désignation d'un lieu.

La Commission possède une juridiction exclusive sur les noms des entités naturelles, telles les montagnes, les lacs, les rivières, etc., de même que sur un grand nombre d'entités administratives. De fait, conformément aux dispositions de la **Charte de la langue française,** tout pouvoir toponymique qui n'a pas été confié à d'autres instances par l'Assemblée nationale appartient à la Commission de toponymie à titre de juridiction exclusive.

La Commission exerce par ailleurs une juridiction concurrente, c'est-à-dire partagée, avec chacune des municipalités du Québec. En effet, en vertu des dispositions de la **Charte,** la Commission peut, « avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu » (art. 126 d).

Les seules entités concernées ici sont essentiellement les voies de communication (rues, ruelles, chemins) et les parcs publics municipaux.

Ainsi, la Commission de toponymie doit procéder à l'officialisation des noms de rues, ruelles et places publiques, mais en tout temps, elle doit s'être mise d'accord avec l'Administration municipale intéressée.

Il existe également des juridictions toponymiques extérieures à la Commission, pour certains types d'entités administratives. En effet, de nombreux textes de lois prévoient qu'il appartient au gouvernement d'attribuer des noms à certains lieux, entres autres, les villes et toutes les autres municipalités, les municipalités régionales de comté, les régions administratives et les municipalités scolaires. Dans tous ces cas toutefois, la Commission de toponymie est appelée à émettre son avis sur les noms proposés et de façon générale son choix est retenu par les autorités.

5.1.2 La diffusion des décisions de la Commission

En vertu de l'article 125, paragraphe e, de la **Charte de la langue française,** la Commission doit diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec. À cette fin, le secrétaire de la Commission a précisément comme responsabilité de s'assurer que les décisions de la Commission sont communiquées aux intéressés avec la meilleure diligence, en y joignant le cas échéant, des cartes de localisation géographique des toponymes officialisés. Les décisions de la Commission sont également diffusées dans les médias d'information à l'intention du grand public lorsqu'elles sont susceptibles d'intérêt. Toutes ces décisions sont par ailleurs consignées dans la banque de données informatiques TOPOS de la Commission et font l'objet, annuellement, d'une double publication soit à la Gazette officielle du Québec et dans le Répertoire toponymique de la Commission ou son Supplément annuel cumulatif. En tout 6 151 nouveaux toponymes officiels ont été publiés à la Gazette officielle pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

5.1.3 La vérification toponymique

Afin de s'assurer que la seule toponymie officielle est diffusée par les organismes de l'Administration, la Commission offre un service conseil qui vise à ce que les grands utilisateurs de toponymes, comme les ministères et organismes à vocation territoriale, diffusent une toponymie de qualité, c'est-à-dire conforme à la nomenclature géographique officielle.

Au cours de cette année, près de 13 000 toponymes ont été vérifiés ou inscrits sur 330 documents cartographiques provenant surtout du ministère de l'Énergie et des Ressources, dans le cadre de la rénovation cadastrale et de la mise à jour des cartes à l'échelle 1:20 000. D'autres s'inscrivent encore dans le cadre de projets spécifiques, notamment Hydro-Québec.

De plus, la Commission a procédé à la révision toponymique des textes et des cartes des guides touristiques suivants, édités par le ministère du Tourisme :

Coeur-du-Québec (édition française et anglaise);

Lanaudière (édition française).

Enfin, la Commission a collaboré à la réalisation de deux dépliants touristico-toponymiques édités par la Communauté urbaine de Montréal :

Le Vieux-Montréal

Le centre-ville de Montréal

5.2 Le dossier de la normalisation

La **Charte de la langue française** réserve un rôle particulièrement important à la Commission en matière de normalisation des noms géographiques. Les devoirs et les pouvoirs qui lui sont dévolus l'amènent à intervenir dans des corpus importants de noms d'entités impliquant plusieurs ministères et organismes de l'Administration.

S'appuyant sur des normes et des règles établies conformément aux recommandations des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, notre organisme s'est intéressé notamment aux dossiers suivants.

5.2.1 Les dénominations d'entités administratives

5.2.1.1 Les commissions scolaires et les territoires de commissions scolaires

La Commission de toponymie a fourni son avis au sujet de la dénomination de deux commissions scolaires et des territoires qu'elles administrent. Par ailleurs, à la demande de la Direction régionale de la Montérégie du ministère de l'Éducation, les services de la Commission ont procédé à l'évaluation des noms des 38 commissions scolaires et des 38 territoires de commissions scolaires de cette région, d'après les critères de choix et les règles d'écriture de la Commission de toponymie.

5.2.1.2 Les espaces protégés

Un corpus important de noms d'espaces protégés a fait l'objet d'une intervention normalisatrice de la part de la Commission. Il s'agit des noms de parcs, de lieux historiques, de réserves de faune et de refuges d'oiseaux migrateurs relevant de la compétence du gouvernement canadien. Environ 60 de ces entités ont vu leur graphie normalisée au cours de l'année. Ces noms seront présentés dans la prochaine édition du **Guide toponymique du Québec.**

Une entente fédérale-provinciale a par ailleurs amené notre organisme à évaluer la dénomination du futur parc marin du Saguenay. Répondant aux normes et critères établis, cette dénomination prendra son caractère officiel lorsque sera publié le décret confirmant l'existence juridique du parc.

Du côté des réserves écologiques, seulement deux projets nous ont été soumis par les autorités compétentes du ministère de l'Environnement. Dans les deux cas, les dénominations proposées ont reçu l'aval de la Commission.

5.2.1.3 Les postes de transformation

Hydro-Québec a sollicité l'avis de la Commission de toponymie pour la dénomination de cinq postes de transformation de la région de Montmorency qui sont à construire ou à renconstruire. La Commission et ses services ont fourni quinze suggestions pour la dénomination de telles installations.

5.3 Le dossier municipal

5.3.1 Les circonscriptions électorales municipales

Les chapitres II et III de la **Loi sur les élections** précisent que certaines municipalités doivent diviser leur territoire en districts électoraux en vue des élections municipales. Dans ce contexte, la Commission officialise et tient à jour les noms des circonscriptions électorales. Au 31 mars 1990, 634 noms répartis dans 75 municipalités avaient été officialisés. On compte plus de 220 municipalités assujetties aux chapitres de cette loi.

5.3.2 Les noms de municipalités

En vertu d'un protocole établi avec le ministère des Affaires municipales, tout projet d'érection d'une nouvelle municipalité, de fusion de municipalités existantes, de changement de nom ou de statut doit être soumis pour avis à la Commission.

Cette année, dix-huit demandes ont été reçues et analysées : neuf cas concernaient des fusions, huit des changements de nom ou de statut et un cas portait sur l'érection d'une municipalité de village nordique.

5.3.3 Les noms de voies de communication

La normalisation et l'officialisation des noms de voies de communication constituent les fers de lance de la gestion du dossier odonymique qui retient l'attention de la Commission depuis 1978. Cette action s'est concrétisée en 1989-1990 par l'analyse technique de 30 nouveaux dossiers municipaux, constituant la réponse à de nombreuses demandes ponctuelles d'intervention et la mise à jour de certains dossiers odonymiques souhaitée par plusieurs municipalités du Québec.

Si, durant l'année, le nombre total des municipalités, territoires non organisés et réserves indiennes pouvant comporter des désignations odonymiques est passé de 1 650 à 1 644, suite à des fusions ou à la disparition d'entités juridiques, la Commission a poursuivi des négociations odonymiques avec 236 municipalités, ce qui a impliqué l'analyse de 9 512 odonymes. Ces discussions ont permis de concrétiser des ententes finales sur l'ensemble des noms de voies de communication de 33 municipalités dont l'odonymie a été jugée conforme aux critères de choix et règles d'écriture de la Commission (voir la liste à l'annexe II).

Les 203 autres dossiers traités concernaient des demandes ponctuelles d'officialisation. La majorité de celles-ci émanaient de municipalités avec lesquelles la Commission s'était déjà entendue et concernaient l'ouverture de nouvelles voies ou certains changements de noms jugés souhaitables par les édiles municipaux ou les citoyens concernés.

La collaboration du milieu municipal, au 31 mars 1990, aura donc permis à la Commission d'officialiser 44 109 odonymes auxquels s'ajoutent quelque 29 000 désignations en cours de traitement ou de négociation.

Le bilan des interventions de la Commission dans le dossier odonymique s'établit comme suit : 966 dossiers ont été menés à terme (59 %), 477 sont en traitement ou négociation (29 %), alors que 46 dossiers dont 22 villages nordiques n'ont pas encore été analysés (3 %), et il faut y ajouter les 155 territoires non organisés et réserves indiennes (9 %).

La Commission a répondu à quelque 1 174 demandes de consultation portant spécifiquement sur l'odonymie et provenant, pour la plupart, du monde municipal et d'organismes à vocation territoriale. De plus, des rencontres et discussions avec des intervenants municipaux ont facilité la négociation de dossiers odonymiques en favorisant un suivi informatif ou pédagogique continu pour chaque dossier analysé.

Les principales régions visées par le volet odonymique ont été la Montérégie, l'Abitibi-Témiscamingue, Québec, les Laurentides, le Bas-Saint-Laurent et Montréal.

Précisons que notre participation aux congrès municipaux permet une diffusion importante des services offerts par la Commission en établissant un lien direct avec les gestionnaires ou les élus le cas échéant. Ces rencontres, tout en facilitant la concertation, assurent, en regard des réalités odonymiques et urbanistiques de chacune des municipalités, une meilleure compréhension du rôle de chacun des intervenants dans ce dossier complexe où tant les municipalités que la Commission exercent leur juridiction respective.

Cette concertation a permis d'élaborer un projet-pilote visant les municipalités regroupées dans la MRC de Matane. La Commission publiera ainsi, au cours de 1990, un répertoire odonymique comprenant la nomenclature officielle de leurs noms de voies de communication (449 odonymes) accompagnée des supports cartographiques appropriés. On trouvera à l'annexe III la liste des municipalités de la MRC de Matane.

5.3.4 Les ponts et les ponts couverts

La Commission de toponymie a poursuivi son projet d'inventaire de la nomenclature des ponts recueillant et traitant ainsi 144 noms dont 103 ont fait l'objet d'une officialisation. De ce nombre, 33 sont des noms de ponts couverts dont le **pont des Défricheurs,** dans la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, qui a fait l'objet d'une désignation toponymique commémorative à l'occasion de la célébration des fêtes du 75e anniversaire de la fondation de la paroisse de Sainte-Lucie-de-Beauregard.

5.4 La réalisation du programme d'enquêtes toponymiques

Le programme d'enquêtes toponymiques sur le terrain et de vérification de l'utilisation des noms officiels, que gère la Commission, s'autorise de l'un des devoirs qui lui sont confiés par la **Charte de la langue française** en vertu de l'article 125, paragraphe b, soit, celui de procéder à l'inventaire des noms de lieux en usage.

Cette opération est fort appropriée si l'on considère, à titre d'exemple, que seulement 53 588 noms de lacs ont été recensés jusqu'à maintenant alors qu'il existe un potentiel d'au moins 500 000 entités à dénommer. Si on relevait un nom pour chacun de ces lacs et au moins un nom pour un ruisseau, une baie, une anse ou une pointe qui, la plupart du temps s'y retrouvent, c'est près de 2 500 000 noms qui s'ajouteraient au corpus toponymique. Que dire donc du potentiel de noms que constitue l'inventaire de plus de 800 types d'entités différents répertoriés par la Commission.

Au cours de l'été 1989, cinq enquêtes ont été réalisées, le territoire inventorié étant déterminé principalement en fonction des besoins de mises à jour cartographiques formulés par les services de cartographie du ministère de l'Énergie et des Ressources, du ministère des Transports et par les agences fédérales de production de cartes. C'est le cas des régions de Témiscaming—Ville-Marie, de La Tuque—Lac-Édouard et du nord de Baie-Comeau. Par ailleurs, pour compléter les données toponymiques de certaines régions, jusqu'ici peu ou partiellement inventoriées, des enquêtes ont été menées à Saint-Théophile

(Beauce) et sur les rives du Saint-Laurent entre Montréal et la frontière américaine. Ainsi, un total de 1 004 nouveaux toponymes ont été relevés, et de ce nombre, 590 ont été officialisés.

5.4.1 Les noms des cavernes et des grottes

Dès 1980, la Société québécoise de spéléologie contactait la Commission de toponymie afin d'établir un pont avec son Comité de toponymie spéléologique. Les nombreux échanges entre les deux organismes ont conduit à l'octroi, en 1986, d'une subvention de recherche sur la désignation des phénomènes spéléologiques au Québec. L'analyse du rapport de recherche a permis de faire grimper le corpus des spéléonymes de quatorze qu'il était, à 58 noms de cavernes et grottes officiellement dénommées. Selon la Société québécoise de spéléologie, il y aurait plus de 200 cavités naturelles souterraines nommément identifiables au Québec. Les cavernes et les grottes intéressant de plus en plus une nouvelle classe de touristes, il devenait opportun de procéder à la dénomination de ces phénomènes géologiques, du moins de ceux qui sont les plus intéressants.

5.4.2 La toponymie du littoral du Nord-du-Québec

L'officialisation des noms de lieux du littoral du Nord-du-Québec vise d'abord à assurer l'intégrité du territoire géographique de cette partie du Québec. Elle vise aussi à mettre en valeur la toponymie inuit de la province. Cette toponymie provient surtout du **Répertoire toponymique inuit du Nunavik** réalisé par le professeur Ludger Müller-Wille du département de géographie de l'Université McGill, par les Anciens Inuit du Nunavik et par l'Institut culturel Avataq. Une partie des noms est aussi tirée d'inventaires toponymiques menés sous la supervision de la Commission de toponymie. Le traitement toponymique du littoral du Nord-du-Québec a conduit à inclure 670 nouveaux noms de lieux dans la nomenclature géographique officielle du Québec.

6. Les relations avec les autres clientèles

6.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les pourvoiries

En collaboration avec les représentants des services régionaux de l'aménagement de la faune du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ceux de la gestion des terres publiques du ministère de l'Énergie et des Ressources, la Commission a assuré un suivi toponymique auprès des gestionnaires des zecs et des pourvoiries. Ainsi, la Commission a traité la toponymie de sept zecs (interventions ponctuelles) et de 22 pourvoiries (interventions complètes) permettant l'officialisation de 181 nouveaux toponymes.

6.2 Le milieu autochtone

Soucieuse de l'importance de poursuivre la mise à jour de la toponymie autochtone, la Commission a amorcé un projet d'inventaire de la toponymie des Hurons-Wendat en vue de la publication éventuelle d'un état de la question sur cette toponymie particulière. Déjà trois dossiers ont été publiés jusqu'ici, notamment sur la toponymie des Abénaquis, des Attikameks et des Naskapis. À long terme, la Commission entend réaliser le corpus des onze nations autochtones du Québec, ce qui totaliserait près de 20 000 noms de lieux.

Elle a également traité les toponymes recueillis lors d'inventaires précédents. Ainsi 89 toponymes algonquins de la Bande de Lac-Simon et 91 toponymes montagnais de la Bande de Betsiamites ont été officialisés.

Au chapitre des dénominations mêmes des communautés, la Commission a entériné le changement du nom de la réserve indienne de Maria, en Gaspésie, en celui de Gesgapegiag.

6.3 Les relations avec les citoyens et les consultations toponymiques

Cette année, 2 446 demandes d'information toponymique ont été acheminées à la Commission, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année 1988-1989. Comme plusieurs des consultations reçues portaient sur plus d'un thème, au total 2 763 réponses ont ainsi été fournies aux requérants. Le tableau I présente la répartition des consultations selon le thème abordé. Les règles d'écriture en général, la graphie des toponymes et des odonymes, leur origine, leur signification, leur localisation ainsi que des informations sur leur statut représentent environ 60 % de l'ensemble des consultations fournies.

La majorité des demandes (61.5 %) originent de l'extérieur de la fonction publique québécoise. La répartition des consultations selon les catégories de demandeurs est illustrée au tableau II.

La répartition des consultations toponymiques en 1989-1990 :

Tableau I

Répartition selon le thème abordé

	Nombre	%
Graphie des toponymes	414	14,98
Règles d'écriture	372	13,46
Nom officiel pour une entité ou un territoire	319	11,55
Origine et signification d'un toponyme	208	7,53
Graphie des odonymes	205	7,42
Localisation des toponymes	164	5,94
Gentilés	149	5,39
Nom de municipalité	147	5,32
Publications	112	4,05
Procédure d'officialisation	93	3,37
Régionymie	89	3,22
Critères de choix	67	2,42
Fichier des toponymes populaires	66	2,39
Établissements amérindiens et inuit	61	2,21
Terminologie géographique	54	1,95
Aspects juridiques	37	1,34
Édifices, salles, écoles	34	1,23
Copies diazo	32	1,16
Géographie générale	30	1,09
Genre et prononciation des toponymes	13	0,47
Informatique	7	0,25
Numérotation d'immeubles	7	0,25
Affichage	4	0,14
Divers	79	2,86
Total	**2 763**	**99,99**

Tableau II

Répartition selon les catégories de demandeurs

	Nombre	1989-1990 %	1988-1989 %	1987-1988 %
Gouvernement provincial (excluant l'Office de la langue française)	761	31,11	28,67	31,49
Entreprises privées	531	21,71	25,08	18,61
Citoyens	313	12,80	16,08	16,65
Municipalités	207	8,46	7,03	6,92
Office de la langue française	179	7,32	8,50	9,64
Gouvernement du Canada	143	5,85	5,11	6,44
Organismes scolaires	121	4,95	4,23	5,39
Organismes parapublics	115	4,70	4,67	3,82
Médias	76	3,10	0,59	1,05
Total	**2 446**			

7. Les relations fédérales et interprovinciales

7.1 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG)

7.1.1 La structure et fonctionnement du Comité permanent

Les relations que la Commission entretient avec les divers ministères du gouvernement fédéral et des autorités toponymiques provinciales et territoriales se font par l'intermédiaire du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Ce Comité est composé d'un représentant nommé par chaque province et territoire du Canada et de représentants des ministères fédéraux qui s'occupent de la cartographie, des archives, de la défense, de la traduction et de l'administration du territoire. Il dispose d'un secrétariat dont le personnel est nommé par le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources et dont le président est actuellement un officier supérieur de ce ministère. Pour l'assister, le Comité s'est doté de trois comités consultatifs; l'un porte sur la nomenclature glaciologique et alpine, un autre sur la recherche toponymique, et le troisième étudie les noms d'entités sous-marines et marines.

7.1.2 La réunion annuelle du Comité permanent

Le Comité permanent canadien se réunit une fois par année, soit dans l'une ou l'autre des provinces, soit dans les territoires, ou bien à Ottawa. Le rôle dévolu au CPCNG, à titre d'organisme de coordination, est de favoriser la normalisation pancanadienne du traitement des noms et de la terminologie géographiques ainsi que de contribuer à l'élaboration et à l'implantation de normes internationales dans le cadre des structures établies à cette fin par les Nations Unies.

La vingt-huitième réunion annuelle du Comité permanent et de ses comités consultatifs a eu lieu à Winnipeg, Manitoba, du 13 au 15 septembre 1989.

7.2 Le programme d'échange interprovincial d'emplois d'étudiants

Depuis six ans, la Commission participe à ce programme de formation en permettant à des anglophones ou à des francophones des autres provinces canadiennes d'acquérir une formation d'appoint dans le contexte francophone québécois. Ceux qui font leur stage à la Commission peuvent, en plus, se familiariser avec le langage technique de la toponymie en général.

8. Le rayonnement de la Commission de toponymie

L'activité de toute autorité toponymique s'inscrit au centre d'une chaîne d'actions de divers ordres, depuis le niveau local et régional jusqu'à la diffusion internationale. Inversement, des préoccupations de niveau international (normalisation, cartographie, informatique) ont leur impact jusqu'au niveau du choix et de l'écriture de chacun des noms géographiques. Si les noms de lieux officiels d'un territoire confirment généralement l'usage existant, leur utilisation et leur rayonnement débordent bien souvent les frontières territoriales. D'où l'importance pour la Commission de participer aux diverses tribunes internationales susceptibles de lui permettre de mieux faire valoir son expertise et ses réalités toponymiques.

8.1 Les Nations Unies et la normalisation des noms géographiques

8.1.1 Quatorzième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Le Québec, par le biais de sa représentation dans la délégation canadienne, a participé à Genève, en Suisse, du 17 au 26 mai 1989, à la dernière session du Groupe d'experts, qui fut sans doute la plus importante qui se soit tenue jusqu'ici. En effet, tant par le nombre de pays représentés (36), d'organisations scientifiques internationales (5) que par le nombre d'experts présents (71), cette réunion a été le cadre du dépôt et de la discussion de 76 documents ou rapports techniques différents dont seize présentés par des experts québécois.

8.1.2 Actes du stage de formation en gestion toponymique de Québec (1988) : préparation d'une version anglaise

Dans la foulée de la publication des Actes du stage de Québec, en 1989, la Commission est à préparer, de concert avec le Secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques, une version anglaise de cet ouvrage. Il s'agira d'une version abrégée, légèrement différente du texte français et contenant quelques éléments nouveaux par rapport à celui-ci. Cette sélection de textes qui seront ultérieurement traduits en anglais, représentera en quelque sorte la contribution du Québec et du Canada à l'élaboration d'outils de formation en toponymie qui seront mis à la disposition du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques pour faciliter la réalisation d'autres stages au profit de pays de langue anglaise, ou dans des pays où celle-ci est la langue de communication.

8.1.3 Bulletin d'information des Nations Unies sur les noms géographiques

Les Nations Unies publient chaque année quatre numéros d'un bulletin d'information, appelé **Newsletter,** destiné à renseigner les pays sur la vie et les activités toponymiques dans le monde, et particulièrement à faire connaître les réalisations nationales en matière de normalisation toponymique.

Comme d'habitude, la Commission de toponymie du Québec s'est fait un devoir d'apporter sa contribution à la confection de chaque numéro de ce bulletin par des articles pertinents sur son activité.

8.1.4 Stagiaire marocain

Monsieur Lahoussine Aquede, chef du Service de topographie générale du Maroc, a terminé son stage de formation en toponymie au Québec, et particulièrement au sein de la Commission. Ce stage avait principalement pour but de faciliter la réalisation d'un répertoire toponymique pour le Maroc.

8.2 Les missions de la Commission de toponymie en 1989-1990 sur le plan national et international

Domaine	Organisme	Date et lieu
Coopération internationale	Formation en toponymie d'un cadre du Maroc	29 mars au 18 avril 1989, Québec
Recherche	Symposium de la Société française d'onomastique	11 au 13 mai 1989, Grenoble
Normalisation	Quatorzième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	17 au 26 mai 1989, Genève
Recherche	Société canadienne d'onomastique	27 et 28 mai 1989, Sainte-Foy, Québec
Recherche	Rencontre avec les autorités toponymiques françaises et belges	29 mai au 4 juin 1989, Paris
Participation aux activités des autorités toponymiques provinciales, fédérales et territoriales	Comité permanent canadien des noms géographiques	13 au 15 septembre 1989, Winnipeg
Recherche	American Name Society	10 et 11 novembre 1989, Lexington, Kentucky

8.3 Les désignations commémoratives

La Commission a poursuivi, au cours de l'année 1989-1990, son programme de désignations commémoratives qui permet de dénommer des entités jusque-là innommées dans le but de valoriser le patrimoine historique et culturel du Québec. C'est ainsi qu'elle a remis un certain nombre de certificats de désignation toponymique commémorative à divers groupes, personnes, associations ou institutions ayant particulièrement marqué leur milieu ou contribué au rayonnement du Québec, par leur personnalité ou par leurs oeuvres, ou encore, qu'elle a souligné des événements exceptionnels issus de l'histoire du Québec ou qui sont significatifs pour le Québec ou pour son rayonnement à l'étranger.

Plusieurs de ces dénominations s'inscrivent dans un programme amorcé par la Commission en collaboration avec la Fédération québécoise des familles-souches. Ce programme vise à faire renaître dans la toponymie québécoise les lieux d'origine des familles qui ont marqué de façon particulière le développement du territoire québécois.

Dans le cadre de cette politique, la Commission, au cours de l'année, a officialisé dix-neuf nouveaux toponymes commémoratifs.

Liste des désignations toponymiques commémoratives

Personne ou événement commémoré	Toponyme officialisé (date d'officialisation)	Municipalité ou territoire non organisé (TNO)	Région administrative
Monseigneur Félix-Antoine Savard (1896-1982), auteur célèbre. Nom tiré de son recueil **Le Bousceuil.** Il a oeuvré dans la région du mont nouvellement dénommé.	**L'Acropole des Draveurs** (1989-06-20)	Mont-Élie (TNO)	Québec
Fêtes de la commémoration du 350e anniversaire de l'arrivée des Ursulines à Québec. Le lieu-dit choisi est situé dans l'anse qui portait le même nom à l'époque.	**L'Anse-des-Mères** (1989-06-20)	Québec	Québec
Claude Poulin (1615-1687), ancêtre des familles Poulin qui s'est établi sur la Côte-de-Beaupré en 1651.	**Mont Claude-Poulin** (1989-06-20)	Sainte-Anne-de-Beaupré	Québec
Fernand Seguin (1922-1988), vulgarisateur scientifique bien connu au Québec.	**Mont Fernand-Seguin** (1989-06-20)	Mont-Albert (Parc de conservation de la Gaspésie)	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Joseph Thiffault (1875-1916), propriétaire de terres à l'ouest de la Batiscan, vis-à-vis les îlots nouvellement dénommés.	**Îlots Joseph-Thiffault** (1989-06-20)	Saint-Adelphe	Mauricie—Bois-Francs
Création d'un parc susceptible de recevoir différents monuments honorant des familles pionnières de la municipalité de Rivière-Ouelle.	**Parc des Monuments** (1989-06-20)	Rivière-Ouelle	Bas-Saint-Laurent
Pierre De Saint-Pierre (1643-), ancêtre des familles Saint-Pierre-Dessaint. Il s'est établi dans la seigneurie des Aulnaies en 1679.	**Rue Pierre-De Saint-Pierre** (1989-06-20)	Saint-Roch-des-Aulnaies	Chaudière-Appalaches
Fêtes de la commémoration du 350e anniversaire de l'arrivée des Augustines à Québec.	**Anse aux Quatre Dames** et	Lac-Saint-Charles	Québec
	Mont des Trois Augustines (1989-06-20)	Saint-Gabriel-de-Valcartier	Québec
Raoul Roy (1936-1985), folkloriste québécois bien connu, né à Saint-Fabien.	**Belvédère Raoul-Roy** (1989-06-20)	Saint-Fabien (Parc de conservation du Bic)	Bas-Saint-Laurent

Liste des désignations toponymiques commémoratives (suite)

Personne ou événement commémoré	Toponyme officialisé (date d'officialisation)	Municipalité ou territoire non organisé (TNO)	Région administrative
Alfred de Vigny (1797-1863), écrivain français, auteur d'un texte sur les Français au Canada à l'époque des discussions autour de l'adoption du rapport Durham.	**Lac Alfred-De Vigny** (1989-09-06)	Lac-Walker (TNO) (Réserve faunique de Sept-Îles—Port-Cartier)	Côte-Nord
Edwin Sullivan (1926-1988), président-fondateur de l'Association communautaire du lac à la Perdrix qui a demandé cette officialisation.	**Pointe Edwin-Sullivan** (1989-09-06)	Val-des-Monts	Outaouais
Marie-Guyart (1599-1672), fondatrice de l'école des Ursulines (Mère Marie de l'Incarnation étant son nom de religieuse). L'édifice Marie-Guyart abrite notamment le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science.	**Édifice Marie-Guyart** (1989-09-06)	Québec	Québec
René Lévesque (1922-1987), ancien premier ministre du Québec, fut initiateur du financement populaire des partis politiques au Québec. L'édifice **René-Lévesque** abrite les bureaux du Directeur général des élections.	**Édifice René-Lévesque** (1989-11-16)	Sainte-Foy	Québec
Alphonse Ouimet (1908-1988), président de la Société Radio-Canada lors de l'ouverture de ce poste de télévision à Québec et dont le 25e anniversaire a été célébré en 1989.	**Lac Alphonse-Ouimet** (1990-01-25)	Lac-Walker (TNO) (Réserve faunique de Sept-Îles—Port-Cartier)	Côte-Nord
Catherine de Longpré (1632-1668), co-fondatrice du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec.	**Édifice Catherine-De Longpré** (1990-01-25)	Québec	Québec
Commémoration, par la Commission de toponymie, du 50e anniversaire du droit de vote des Québécoises aux élections provinciales.	**Mont de la Québécoise** (1990-01-25)	Lac-Jacques-Cartier (TNO) (Réserve fauniques des Laurentides)	Québec

Liste des désignations toponymiques commémoratives (suite)

Personne ou événement commémoré	Toponyme officialisé (date d'officialisation)	Municipalité ou territoire non organisé (TNO)	Région administrative
Commémoration du 75e anniversaire de la fondation de la paroisse de Sainte-Lucie-de-Beauregard.	**Pont des Défricheurs** (1990-03-13)	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Chaudière-Appalaches
Marie Gérin-Lajoie (1867-1945), l'une des suffragettes les plus connues lors de l'obtention du droit de vote des Québécoises aux élections provinciales le 25 avril 1940.	**Parc Marie-Gérin-Lajoie** (1990-03-13)	Québec	Québec

9. Les communications

La fonction communication se manifeste dans deux champs d'activités, soit l'information et les relations publiques, et les publications.

9.1 L'information et les relations publiques

Les activités d'information et de relations publiques de la Commission sont choisies en fonction de leur portée positive escomptée sur la diffusion des décisions de la Commission et les principes, normes et critères qui les sous-tendent. L'objectif ultime du programme de communication de la Commission est la diffusion de la nomenclature géographique officielle et de toutes autres décisions de nature toponymique, ainsi que la sensibilisation des citoyens à l'importance d'une toponymie de qualité.

Les principales activités de relations publiques, au cours de l'année 1989-1990, ont été orientées autant vers les clientèles touchées par le domaine de la toponymie que celui de l'odonymie. À cette fin, la Commission a participé à trois expositions différentes avec son stand d'information, lors de congrès de spécialistes intéressés à la toponymie. Par cette présence et ces contacts directs avec les diverses clientèles, la Commission cherche à mieux faire connaître ses activités, ses publications et surtout les services qu'elle peut rendre aux municipalités et à la population. Elle a profité également de ces occasions pour sensibiliser les usagers à l'utilisation d'une toponymie correcte, c'est-à-dire la seule toponymie officielle. À cette même fin, la Commission a émis près de 60 communiqués de presse pour sensibiliser la population aux nouveaux noms officiels.

Enfin, un panneau d'interprétation du paysage toponymique a été réalisé et installé au poste d'accueil du parc de conservation de la Jacques-Cartier. Ce panneau illustre les monts **Adagio, Allegro** et **Andante,** désignés pour rendre hommage à Félix Leclerc qui est l'auteur de ces trois oeuvres littéraires publiées en 1943 et 1944.

9.2 Les publications

La Commission a publié trois numéros de son bulletin d'information *Le toponyme*. Elle a ainsi poursuivi sa mission d'information auprès de ses publics cibles, pour diffuser ses décisions (officialisations et avis) et toutes autres nouvelles de nature toponymique. Par le biais de ce bulletin publié à 4 500 exemplaires, les municipalités, les comités de toponymie, les agences gouvernementales concernées ainsi que les citoyens intéressés peuvent suivre l'évolution de la toponymie au Québec.

La Commission a aussi produit diverses autres publications regroupées dans trois de ses quatre collections :

Collection A :
Publications officielles et guides

- *Supplément refondu 1989 du Répertoire toponymique du Québec, 1987*
- Deuxième supplément au *Répertoire toponymique du Québec 1987, Gazette officielle du Québec 1989, n° 45A (18 novembre 1989)*
- *Rapport annuel 1987-1988*
- *Guide odonymique du Québec* (réimpression)

Collection C :
Dossiers toponymiques

- *La toponymie des Naskapis*
- *Le genre des noms de cours d'eau* (2e édition)

Collection D :
Documents d'information

- Bulletin d'information *Le toponyme*, volume 7, numéros 1, 2 et 3-4
- Brochure : *La Commission de toponymie*
- Dépliant : *La politique de désignation toponymique commémorative*
- Dépliant touristico-toponymique : *Le Vieux-Québec* (réimpression)
- Dépliant touristico-toponymique : *Région de Québec* (réimpression)
- Dépliant touristico-toponymique : *Charlevoix* (réimpression)
- Dépliant touristico-toponymique : *Côte-de-Beaupré* (réimpression)
- Dépliant touristico-toponymique : *Île d'Orléans* (réimpression)

Annexes

Annexe I

Inventaires toponymiques réalisés en 1989-1990

Territoire d'enquête	Référence aux feuillets cartographiques à 1:50 000	Nombre de toponymes inventoriés	Nombre de toponymes soumis pour officialisation	Nombre de toponymes officialisés	Jours-personnes d'enquête
Saint-Théophile (Beauce)	21 E/16	32	20	20	2
Témiscaming, Ville-Marie	31 L/10,11,14,15 ; 31 M/02,03,05,06	391	204	203	8
La Tuque, Lac-Édouard	31 P/02,07,09,10	185	162	161	7
Nord de Baie-Comeau	22 K/01 à 16	160	71	70	6
Rives du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et la frontière américaine	31 G/01,08 ; 31 H/04,05,12	236	136	136	6
Total		**1 004**	**593**	**590**	**30**

Annexe II

Liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été traitée en 1989-1990

Municipalité	Code géographique	Nombre d'odonymes officiels
Aguanish (SD)	97140	16
Amherst (CT)	75620	44
Baie-James (SD)	98400	8
Black Lake (V)	27220	60
Châteauguay (V)	69600	512
Chatham (CT)	74300	119
Clermont (CT)	84720	10
Duhamel-Ouest (SD)	83330	25
Hérouxville (P)	32510	29
Kipawa (SD)	83250	20
Lac-Simon (SD)	75540	33
La Reine (SD)	84725	32
L'Île-Dorval (V)	65520	15
L'Île-du-Havre-Aubert (SD)	01180	44
Lochaber (CT)	75320	13
Mayo (SD)	75380	11
Mulgrave-et-Derry (CU)	75470	23
Neuville (VL)	29250	27
Roquemaure (SD)	84320	18
Rougemont (VL)	52360	14
Saint-David-de-l'Auberivière (V)	21500	78
Sainte-Julie (V)	57280	242
Sainte-Pétronille (VL)	16700	18
Saint-Eugène (SD)	41780	23
Saint-Grégoire-le-Grand (P)	53600	33
Saint-Guillaume-de-Granada (SD)	83670	20
Saint-Honoré (SD)	09770	25
Saint-Luc (V)	55750	240
Saint-Paul-de-Châteauguay (V)	69400	31
Saint-Robert (P)	50550	17
Senneterre (P)	84540	9
Shawville (VL)	80180	43
Taschereau (VL)	84400	27
Total		**[1]1 879**

(1) Ce nombre ne comprend pas les interventions ponctuelles dans certaines municipalités, relatives notamment aux modifications de noms, aux nouveaux développements de rues et autres.

Annexe III

Liste des municipalités de la MRC de Matane

Baie-des-Sables (SD)
Grosses-Roches (SD)
Les Méchins (SD)
Matane (V)
Rivière-Bonjour (NO)
Petit-Matane (SD)
Saint-Adelme (P)
Sainte-Félicité (P)
Sainte-Félicité (VL)
Sainte-Paule (SD)
Saint-Jean-de-Cherbourg (P)
Saint-Jérôme-de-Matane (P)
Saint-Léandre (P)
Saint-Luc (P)
Saint-René-de-Matane (SD)
Saint-Ulric (VL)
Saint-Ulric-de-Matane (P)

ISBN 2-551-14429-9
90000
9 782551 144297
Imprimé au Québec (Canada)

Commission de
toponymie